



Intersyndicale CFDT-CGT

Déclaration

La CGT et la CFDT tiennent à rappeler le contexte de cette négociation. Elle est consécutive à la signature de l'accord du 24 septembre 2014 sur l'organisation et le financement de l'apprentissage qui prévoit dans son article 2.03 « une refonte en profondeur des dispositions de l'accord professionnel du 22 mars 1982 relatif au statut du personnel des associations chargées de la gestion des CFA du Bâtiment ».

Nous rappelons que nous nous étions opposés à la proposition d'accord en août 2013. Notre posture n'a pas changé quant aux raisons de cette opposition.

Nous nous présentons à cette négociation dans une dynamique de construction et non de dénonciation. Nous espérons de réelles négociations qui prennent en compte la réalité du terrain service par service des personnels des BTP-CFA.

Nous n'accepterons pas un accord au rabais tant pour la qualité de la formation dans la Branche, que pour les salariés des BTP-CFA qui méritent qu'on prenne en compte la réalité de leurs conditions de travail.